



## CONTRAT ET INSCRIPTION

### Clé des champs de Dunham

23<sup>e</sup> édition -  
6 et 7 juin 2020

**En remplissant ce formulaire, vous déposez votre candidature pour la location d'un kiosque et acceptez les conditions de la Clé des champs de Dunham 2020.**

**Envoyer votre formulaire par la poste au  
171, rue Richelieu, Suite 300, Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc, J3B 6X7**

CLÉ DES CHAMPS DE DUNHAM 2020  
Dates : samedi le 6 juin et dimanche le 7 juin 2020  
Heures de l'événement : 10 h à 17 h  
Adresse : 3777, rue Principale, Dunham, Québec, J0E 1M0

## CONTRAT

Entre : **la Clé des champs de Dunham**

Représentée aux fins de la présente entente par la Ville de Dunham.  
(Ci-après désignée comme étant l'ÉVÉNEMENT)  
3777, rue Principale, Dunham, Qc, J0E 1M0

Et : **l'exposant** ci-dessous

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Nom de la personne responsable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Site Web : \_\_\_\_\_

Lien vers votre page Facebook : \_\_\_\_\_

Lien vers votre page Instagram : \_\_\_\_\_

Veillez prendre connaissance des informations qui suivent avant de remplir votre demande.  
**La période de dépôts des candidatures se terminera le 1<sup>er</sup> février 2020.**

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Pour faire une demande de participation à la Clé des champs de Dunham à titre d'exposant, veuillez remplir le formulaire d'inscription. L'exposant s'engage à respecter les obligations, les règlements et les instructions énoncés **ici et ceux qui lui seront remis lors de son inscription**.
2. L'exposant accepte de payer les frais comme indiqué sur le formulaire de location d'espace et selon les modalités de paiement ci-après.
3. L'exposant ne peut transférer, sous-louer, subdiviser, ou partager son espace, même à titre gracieux.
4. L'emplacement et les limites physiques de l'espace loué doivent être respectés en tout temps.
5. Seuls les produits mentionnés dans la demande de participation seront vendus lors de l'événement. Aucune autre sollicitation ou activité n'est permise à l'extérieur de votre espace désigné pendant les heures d'ouverture.
6. Il est de la responsabilité de chaque exposant qui prépare des aliments sur place aux fins de dégustation de se conformer aux règlements et aux exigences du **MAPAQ**. Des inspecteurs du MAPAQ sont sur les lieux pour en assurer l'application.
7. Aucun emplacement n'est réservé ni acquis. Votre espace vous sera indiqué lors de la sélection des exposants. Prendre note que le comité organisateur doit tenir compte des besoins spécifiques de chacun (électricité, eau), de la disponibilité des terrains et des restrictions imposées par les propriétaires des terrains.
8. L'exposant doit être présent durant les 2 journées de l'événement et respecter les heures d'ouverture au public, c'est-à-dire :
  - a. Samedi 6 juin 10 h à 17 h
  - b. Dimanche 7 juin 10 h à 17 h
9. Remboursement et annulation
  - a. Annulation 15 jours avant l'événement : aucun remboursement.
  - b. Annulation 30 jours avant l'événement : pénalité de 50 % du montant total de la location.
  - c. En cas d'absence sans préavis et sans raison valable le samedi ou le dimanche, l'exposant pourrait ne plus pouvoir participer aux prochaines éditions de la Clé des champs de Dunham.

# POLITIQUES DE LA CLÉ DES CHAMPS DE DUNHAM

## Critères de sélection

Les demandes complètes seront évaluées en fonction des critères qui suivent :

1. S'agit-il d'une entreprise agroalimentaire ou du domaine de la création faite main de Dunham (1<sup>re</sup> priorité), de Brome-Missisquoi (2<sup>e</sup> priorité), des Cantons-de-l'Est (3<sup>e</sup> priorité) ou du reste du Québec?
2. L'entreprise présente-t-elle des produits originaux ou innovants?
3. Est-ce que la demande est convaincante et professionnelle?

## Entreprises admissibles

1. La Clé des champs de Dunham est avant tout la fête de l'agrotourisme, des produits du terroir et des artisans. Ce sont donc les artisans producteurs et artisans transformateurs qui sont privilégiés. Le comité organisateur se réserve le droit de refuser l'admission en fonction des produits, du nombre d'exposants par gamme de produits, de l'espace de location disponible, etc.
2. Si l'exposant présente sa demande après la date d'échéance du dépôt des candidatures, il sera automatiquement enregistré sur la liste d'attente.
3. Le comité se réserve le droit de refuser ou de retirer, en tout ou en partie, le contenu d'un kiosque qui ne respecte pas les règles, ou d'en expulser l'exposant. L'exposant n'aura pas le droit de réclamer le remboursement des frais d'inscription et pourrait se voir refuser une participation ultérieure à l'événement.
4. Nous enverrons une réponse aux exposants sélectionnés ainsi qu'aux candidats non retenus.
5. Le comité organisateur n'assume aucune responsabilité si l'exposant qui prépare des aliments sur place se voit imposer une amende à la suite d'une dérogation aux exigences du MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec). **Il est de la responsabilité de chaque exposant de s'informer auprès du MAPAQ des normes et des règlements qui le concernent et de s'y conformer.**

## MODALITÉS DE PAIEMENT

Une facture sera envoyée si le dossier de l'exposant a été retenu. L'exposant aura jusqu'au **1<sup>er</sup> avril 2020 pour payer son kiosque et confirmer sa participation**. La participation d'un exposant ne sera pas considérée tant que le paiement ne sera pas reçu.

## ESPACE ET SERVICES DÉSIRÉS

### **ESPACE ARTISAN:**

comprend un espace derrière l'hôtel de Ville, sous un grand chapiteau commun,  
1 table de 6 pi. et 2 chaises.  
L'électricité n'est pas disponible à cet endroit.

**200 \$ (taxes en sus) par espace**

Nb d'espaces désirés \_\_\_\_\_

### **ESPACE AGROALIMENTAIRE STANDARD :**

comprend un espace sur la rue Principale, sous un chapiteau,  
1 table de 6 pi. et 2 chaises.

\* *L'électricité n'est pas fournie. Il faut la demander ci-dessous (max. de 2 prises au total par exposant).*

**350 \$ (taxes en sus) par espace**

Nb d'espaces désirés \_\_\_\_\_

**\* Électricité : 35 \$ (taxes en sus) par prise de courant**

Nb de prises désirées \_\_\_\_\_

Détails des besoins électriques :

Indiquez ce qui sera branché :

---

Nb d'ampères : \_\_\_\_\_

**ESPACE AGROALIMENTAIRE DÉGUSTATION** (répond aux exigences du MAPAQ) :

comprend un espace sur la rue Principale, sous un chapiteau, 1 table de 6 pi. et 2 chaises, un plancher,  
un accès à une prise de courant et un poste d'eau froide et chaude à des emplacements déterminés.

\* *Pour une deuxième prise, il faut la demander ci-dessous (max. de 2 prises au total par exposant).*

**450 \$ (taxes en sus) par espace**

Nb d'espaces désirés \_\_\_\_\_

**\* Électricité : 35 \$ (taxes en sus) par prise de courant**

Nb de prises désirées \_\_\_\_\_

Détails des besoins électriques :

Indiquez ce qui sera branché :

---

Nb d'ampères : \_\_\_\_\_

Une facture vous sera envoyée uniquement si votre candidature est retenue.

**Décrivez les produits qui seront exposés ou vendus dans votre espace lors de la Clé des champs.**

**Note importante :** l'exposant s'engage à ne présenter que les produits et les services mentionnés ci-dessous.

---

---

---

---

Je \_\_\_\_\_, consens avoir lu les informations relatives à cette entente de la Clé des champs de Dunham 2020 et respecter toutes les conditions qui s'y rattachent. Je désire m'inscrire en tant qu'exposant à la Clé des champs de Dunham 2020.

Date : \_\_\_\_\_